

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 16 juin 2020

À L'INTENTION DES DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES AINSI QUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Mesdames,
Messieurs,

Depuis le 13 mars, tous les acteurs du réseau de l'éducation et tous les parents du Québec sont à pied d'œuvre pour affronter la situation exceptionnelle et sans précédent que nous connaissons.

Je tiens tout d'abord à vous exprimer ma gratitude pour les importants efforts que vous avez déployés en si peu de temps. La grande capacité d'adaptation et le professionnalisme dont vous avez fait preuve témoignent du profond engagement qui vous anime et vous porte à agir pour le bien des élèves.

L'année scolaire 2019-2020 s'achève et elle marquera assurément l'histoire de notre réseau scolaire. Nous avons tous été mis au défi afin de trouver des solutions innovantes face à une situation inusitée et changeante. Nous avons dû faire des choix et prendre des décisions parfois difficiles dans un contexte extraordinaire.

Fort heureusement, nos efforts ont porté leurs fruits. Le succès connu lors de la rentrée scolaire du printemps dernier à l'extérieur du Grand Montréal ainsi que l'évolution actuelle de la pandémie nous offrent des nouvelles encourageantes. Il nous est maintenant permis de prévoir une année scolaire 2020-2021 un peu plus près de la normale, ce qui m'amène à vous présenter les orientations qui guideront cette rentrée scolaire, tant en fonction de la santé et du bien-être des élèves que de leur réussite éducative.

Ces orientations s'appuient sur vos commentaires et suggestions exprimés au cours des dernières semaines par l'entremise de vos organisations respectives. Elles prennent en considération le fait que chaque milieu présente des particularités et elles s'appuient sur les recommandations de la Santé publique. Je tiens à les partager avec vous avant la rentrée scolaire afin de vous permettre de mettre en place l'organisation et les ressources nécessaires à une rentrée bien planifiée.

Vous trouverez donc ci-joint un document synthèse présentant les grandes lignes de ces orientations. Celui-ci permettra à tous les acteurs concernés d'avoir une compréhension commune de chacun des aspects. En complément, voici les grandes lignes des directives qui ont été approuvées par la Direction générale de la santé publique.

Pour **tous les élèves du préscolaire, du primaire et de la 1^{re} à la 3^e secondaire**, il est prévu que le retour se fasse à temps plein, en personne, à l'intérieur de groupes et de sous-groupes stables. Les élèves demeureront dans les mêmes locaux d'une journée à l'autre. Pour limiter les risques de contagion et favoriser les apprentissages et la socialisation, ils seront réunis dans chaque groupe en sous-groupes d'au plus six élèves, tout en maintenant une distance d'au moins un mètre entre les sous-groupes. Puisqu'ils demeureront dans le même local, ce sont les enseignants qui se déplaceront d'une classe à l'autre. Les adultes s'assureront de conserver une distance de deux mètres entre les élèves et eux-mêmes. Pour les élèves de la 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire, le réaménagement des horaires et des projets particuliers permettra de respecter le principe des groupes fermés. Ainsi, chaque élève restera avec son groupe, peu importe les cours suivis.

En ce qui a trait aux **élèves de 4^e et de 5^e secondaire**, deux options seront à la disposition des centres de services scolaires, en fonction de leur réalité propre et des besoins identifiés dans leurs milieux respectifs.

La première option est calquée sur le modèle retenu pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire, incluant le réaménagement de l'horaire, des projets particuliers et du choix des cours à option dans le but de respecter le principe des groupes fermés.

Une formule d'alternance, avec des groupes constitués dans le respect des règles de distanciation physique, fréquentant l'école au moins un jour sur deux, pourrait aussi être mise en œuvre. Des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison viendraient alors compléter l'offre éducative.

En **formation générale des adultes et en formation professionnelle**, le retour des élèves en personne est également prévu, particulièrement pour permettre les apprentissages pratiques et les examens. La règle de 1,5 mètre de distance devra être respectée entre les personnes, sauf dans les programmes où cela s'avère impossible. Dans ce cas, les élèves et les enseignants auront accès à de l'équipement individuel de protection. Les contenus théoriques, certains apprentissages pratiques de même que certains examens pourront toutefois être maintenus en formation à distance.

En outre, tout le personnel des centres de services scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés est attendu sur les lieux de travail pour une prestation de services complète, sous réserve des consignes de la Santé publique qui prévaudront à ce moment.

Pour l'ensemble du personnel et des élèves, des mesures de distanciation seront prévues selon les situations dans le but de respecter les directives de la Santé publique. De plus, certaines normes d'aménagement sécuritaire des espaces éducatifs seront appliquées.

Par ailleurs, pour pouvoir parer à toute éventualité, tous les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privés devront préparer à l'avance un plan de contingence en cas de fermeture totale ou partielle des établissements, et ce, en respectant le protocole établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Même en cas de fermeture des établissements, le personnel poursuivra son travail et les élèves devront continuer de recevoir tout l'encadrement nécessaire à la poursuite des cours.

Je suis conscient que la préparation de cette rentrée mobilise les efforts de tous. Je sais toutefois que nous saurons mettre à profit l'expertise acquise des derniers mois afin d'offrir à tous une rentrée scolaire réussie, mais aussi une occasion de retrouvailles, d'innovations et de succès.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-François Roberge

p. j.